

La formation publique GIPSA - APForm - Les formations auxiliaire vétérinaire ASV

Seule formation reconnu par les vétérinaires

Publié par:

Publiée le : : .

Pour obtenir les titres homologués d'AV4 (Auxiliaire Vétérinaire4) et ASV (Auxiliaire Spécialisé(e) Vétérinaire) vous avez la possibilité d'intégrer le GIPSA (Groupement d'Intérêt Public Formation Santé Animale et Auxiliaire Vétérinaire).

Ces titres (AV4, ASV) sont les seuls reconnus par la convention collective des cabinets, cliniques et hôpitaux vétérinaires.

Les formations se font en alternance (périodes cours en centre de formation et période en clinique vétérinaire) sur une durée de 1 à 2 ans selon le niveau. AV4 (Auxiliaire Vétérinaire4) est à l'échelon IV de la convention collective des cabinets et cliniques vétérinaire ; ASV (Auxiliaire Spécialisé(e) Vétérinaire) est à l'échelon V de la convention collective des cabinets et cliniques vétérinaires. En tant que formation publique, vous n'avez pas à la payer. La formation en alternance vous permet de faire vos études tout en travaillant et donc de percevoir un salaire (fonction d'un barème). Le GIPSA bénéficie de plusieurs centres de formation répartis sur toute la France. N'hésitez pas à prendre contact avec le GIPSA pour connaître le centre le plus proche de votre domicile. Toutes les infos et détails de la formation officielle sur le site du GIPSA : www.gipsa.fr

Deux livres très intéressants (contenu riche, très bien illustrés) :

[Cliquez ICI pour découvrir le métier en vidéo](#)